*République Française*
*Département : CANTAL*
*Arrondissement : Mauriac*
***LA MONSELIE - Commune***

Séance du vendredi 25 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_041

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 11 | 9 | 10 |
| Date de la convocation : 16/09/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 10 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Monsieur Philippe DELCHET.

Présents : Monsieur Philippe DELCHET, Monsieur Raphaël MIALOU, Monsieur Thierry FAVORY, Monsieur Daniel BOYER, Madame Lydia AYGUESPARSES, Madame Manoëlle DACQUIN, Madame Monique PROST DESPREZ, Monsieur Kévin SERRE, Madame Christine TIXIER
Représentés : Madame Claudine PRIEUR représentée par Monsieur Philippe DELCHET
Absents et Excusés : Madame Caroline GIRARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Manoëlle DACQUIN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Prime carburant pour l'agent DAUZIER Marylène**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

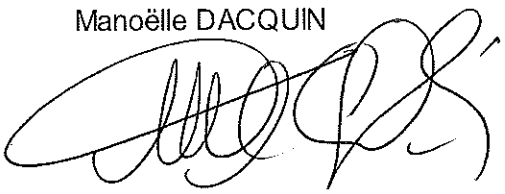
Après une année 2026 difficile sur le plan économique avec une augmentation importante des prix du carburant due à une situation géopolitique ébranlée du fait du conflit avec le moyen orient. Pour pallier la hausse des prix du carburant qui s'aggrave et affaiblit le pouvoir d'achat, il est proposé de verser une aide exceptionnelle, d'un montant de 100.00 € brut par mois , à l'agent Marylène DAUZIER, à compter du 1er octobre 2026 et jusqu'à ce que la situation géopolitique s'améliore.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- **VALIDE** la proposition d'accorder une prime de 100.00 € brut par mois, à l'agent Marylène DAUZIER, à compter du 1er octobre 2026 et jusqu'à ce que la situation géopolitique s'améliore.
- **D'INSCRIRE** la dépense afférente au budget.

La secrétaire de séance

Manoëlle DACQUIN



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Le Maire, Philippe DELCHET




DE_2026_041

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026

015-211501283-DE_2026_041-DE
AGEDI